



Département du Nord

Conseil municipal

28 Mars 2014 à 20 heures 30.

Arrondissement de CAMBRAI-EST

Etaient présents: Mesdames Annick LECHOWICZ, Sylviane GONTHIER, Olga LERICHE et Marie-Cécile MACHON, Messieurs Jean- Richard LECHOWICZ, Eddy DHERBECOURT, Olivier GOFFART, Sébastien BUSSY, Bernard DUPAS, Pascal DHOUILLY, Florian LEGRAND, Patrice GUINET et Eddy BOUBET.

Absents excusés : M. Philippe HERBET ayant donné procuration à M. Eddy DHERBECOURT et Mme Ingrid LEMAITRE ayant donné procuration à M. Eddy BOUBET.

- Sous la présidence de M. Bernard DUPAS, doyen d'âge, lecture est faite des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et sont déclarés installés les conseillers municipaux élus dans leurs fonctions. M. Eddy DHERBECOURT est désigné secrétaire de séance.

• **Election du Maire**

M. le Président invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Après un appel à candidatures, il est procédé au vote. Se porte candidat : Monsieur Jean Richard LECHOWICZ. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15 - Bulletins blancs ou nuls : 2 - Suffrages exprimés : 13

M. Jean-Richard LECHOWICZ, obtient 13 voix, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire.

• **Fixation du nombre d'Adjoint**

En vertu de l'Article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints. Il est proposé la création de 4 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres, la création de 4 Postes d'adjoints au maire.

• **Election des Adjoint**

Après un appel à candidatures, il est procédé au déroulement du vote :

- **Election du 1^{er} adjoint** : Il sera délégué au fonctionnement général, à l'information, à la communication interne et externe, à l'e-administration, à l'informatique et au haut débit, à la vie communale, aux cérémonies patriotiques et aux fêtes.

Se porte candidat : M. Eddy DHERBECOURT. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- o Nombre de bulletins : 15 - bulletins blancs ou nuls : 0 - suffrages exprimés : 15

Monsieur Eddy DHERBECOURT, obtient 15 voix, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1^{er} adjoint au maire.

- **Election du 2nd adjoint** : Il sera délégué au budget, à la fiscalité, aux commandes et aux marchés publics.

Se porte candidat : M. Olivier GOFFART. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- o Nombre de bulletins : 15 - bulletins blancs ou nuls : 0 - suffrages exprimés : 15

M. Olivier GOFFART, obtient 15 voix, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 2nd adjoint au maire.

- **Election du 3^{ème} adjoint** : Il sera délégué aux travaux (suivi, étude, maîtrise d'ouvrage), au cadre de vie, à l'entretien et à la gestion des espaces communaux (locaux, espaces verts, voies communales).

Se porte candidat : M. Sébastien BUSSY. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- o Nombre de bulletins : 15 - bulletins blancs ou nuls : 1 - suffrages exprimés : 14

M. Sébastien BUSSY, obtient 14 voix, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3^{ème} adjoint au maire.

- **Election du 4^{ème} adjoint** : Il sera délégué à l'enfance, aux écoles, aux affaires sociales, à la santé et à la culture.

Se porte candidat : Madame Annick LECHOWICZ. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- o Nombre de bulletins : 15 - bulletins blancs ou nuls : 1 - suffrages exprimés : 14

Mme Annick LECHOWICZ, obtient 14 Voix, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 4^{ème} adjointe au maire.

• **Fixation du montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et des Adjoint**

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par le code général des collectivités territoriales.

Considérant que pour une commune de 794 habitants le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 31 % et 8.25 % pour un adjoint.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints conformément au code général des collectivités territoriales.

• Délégations diverses du Maire

M. Le Maire fait part à l'assemblée qu'il peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

- De fixer, dans les limites déterminées par le Conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- De réaliser les lignes de trésorerie ;
- De prendre les décisions mentionnées aux articles [L. 523-4](#) et [L. 523-5](#) du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte toutes les délégations désignées ci-dessus à M. le Maire.

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de prendre une délibération concernant la signature de devis pour les achats et les travaux. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire et M. BUSSY, Adjoint aux travaux, à signer tous les devis jusqu'à un montant maximum de 12 000 €TTC.

• Installations des Commissions

M. le Maire soumet au conseil municipal l'installation de quatre commissions :

* Fonctionnement général, l'information, la communication interne / externe, la e- administration, l'informatique et le haut débit, la vie communale, les cérémonies patriotiques et les fêtes.

- M. Eddy DHERBECOURT, 1^{er} Adjoint
- M. Philippe HERBET « Fêtes – cérémonies »
- M. Florian LEGRAND « Informatique »
- Mme Ingrid LEMAITRE « Mise en forme – Communication »
- Mme Marie Cécile MACHON
- M. Patrice GUINET
- M. Eddy BOUBET « Sécurité »
- Mme Olga LERICHE

* Budget, la fiscalité, les commandes et les marchés publics.

- M. Olivier GOFFART, 2^{ème} Adjoint
- M. Pascal DHOUAILLY
- M. Philippe HERBET
- M. Bernard DUPAS

* Les travaux (suivi, étude, maîtrise d'ouvrage), le cadre de vie, l'entretien et gestion des espaces communaux (locaux, espaces verts, voies communales).

- M. Sébastien BUSSY, 3^{ème} Adjoint
- M. Bernard DUPAS « gestion des déchets »
- M. Pascal DHOUAILLY « gestion de l'espace communal »
- M. Eddy BOUBET
- M. Florian LEGRAND

* Enfance, école, les affaires sociales, la santé et la culture.

- Mme Annick LECHOWICZ, 4^{ème} Adjointe
- Mme Sylviane GONTHIER, Délégué SIAN, SIDEN
- Mme Olga LERICHE « Relations internationales – partenariat avec la Grande-Bretagne »
- Mme Marie Cécile MACHON « Jeunesse »
- Mme Ingrid LEMAITRE « Ecole »
- M. Patrice GUINET « Devoir de mémoire – histoire locale »

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces quatre commissions.

• CCAS : Fixation du nombre d'Elus et de membres nommés - Election des membres élus - Nomination des membres par Monsieur le Maire

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire avant de passer à la désignation des membres élus du C.C.A.S d'en fixer le nombre. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à 8 le nombre d'élus et donc à 8 les membres nommés.

Sont désignés pour les élus :

- M. Sébastien BUSSY – M. Eddy BOUBET – M. Eddy DHERBECOURT – M. Bernard DUPAS – Mme Sylviane GONTHIER – - Mme Annick LECHOWICZ – M. Florian LEGRAND – Mme Marie Cécile MACHON.

Sont nommés par le M. le Maire :

- Mme Marie-Paule BIDAN – M. Jean-Claude CAMBAY – Mme Paulette DELPLANQUE – Mme Césira DRAUX – Mme Françoise DUPREZ – M. Patrice HUREZ – Mme Marie-Thérèse LIETAERT – M. Jean-Louis SERLEZ.

• SIDEC : Désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune auprès du S.I.D.E.C. (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie du Cambrésis).

M. le Maire propose : Messieurs LECHOWICZ Jean-Richard et Bernard DUPAS, délégués titulaires et M. Pascal DHOUAILLY et Mme Sylviane GONTHIER, délégués suppléants. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

• SIDENFrance : Désignation d'un délégué titulaire

M. le Maire informe l'assemblée que conformément aux dispositions des statuts du Syndicat Interdépartemental des Eaux du Nord de la France (SIDENFrance), les communes membres du SIDENFrance doivent procéder à la désignation d'un délégué (sans suppléance) appelé à constituer le collège électoral chargé de désigner ses représentants au Comité Syndical pour la compétence « eau potable ». Après délibération et à l'unanimité, Mme Sylviane GONTHIER est désignée.

• SIAN : Désignation d'un délégué titulaire pour la compétence "Eaux pluviales", "Assainissement collectif" et "Assainissement non collectif"

M. le Maire informe l'assemblée que conformément aux dispositions des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (S.I.A.N.), les collectivités et établissement membres doivent procéder à la désignation d'un délégué (sans suppléance) appelé à constituer le collège électoral chargé de désigner ses représentants au Comité Syndical pour la compétence « eau pluviale » (assainissement collectif et non collectif).

Après délibération et à l'unanimité, Mme Sylviane GONTHIER est désignée.

• Commission d'Appel d'offres Permanente : Nomination de trois membres titulaires et de trois membres suppléants.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de nommer trois titulaires et trois suppléments pour la Commission d'Appel d'Offres Permanente.

Après délibération et à l'unanimité ont été désignés :

. Membres Titulaires :

- Monsieur Olivier GOFFART
- Monsieur Eddy DHERBECOURT
- Monsieur Sébastien BUSSY

. Membres Suppléants :

- Monsieur Pascal DHOUAILLY
- Monsieur Eddy BOUBET
- Monsieur Florian LEGRAND

• Association Entour'âge : Désignation d'un délégué

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner un délégué pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association « Clic - Entour'âge ». M. le Maire propose Mme Annick LECHOWICZ.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte cette proposition.

• **Maison de l'Emploi : Désignation d'un correspondant**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner, pour la Maison de l'Emploi, un correspondant « emploi » pour constituer un réseau d'élus référents. M. le Maire propose M. Eddy DHERBECOURT.
Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte cette proposition.

• **Défense Nationale : Désignation d'un correspondant**

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de désigner, pour la Défense Nationale, un correspondant. M. le Maire propose Mme Annick LECHOWICZ. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte cette proposition.

• **Questions diverses**

- M. le Maire informe l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 précise les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux par décision de leur assemblée délibérante.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, et suite au renouvellement du Conseil Municipal une délibération doit être prise.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'allouer à M. le Percepteur de Cambrai-Est une indemnité de conseil.

- Un arrêté de délégation de signature pour l'Etat Civil doit être pris afin de délivrer sous le contrôle et la responsabilité de M. le Maire toutes copies et extraits d'Etat Civil quelle que soit la nature des actes. M. le Maire propose de déléguer cette tâche à Mme HUREZ.

-M. le Maire informe que le Compte Administratif 2013 et le Budget Primitif 2014 doivent être votés avant le 20 avril.

-M. le Maire informe que la fréquentation au restaurant scolaire (55 enfants en moyenne) et aux activités périscolaire est en hausse. Les Activités Pédagogiques Complémentaires vont se terminer aux vacances de printemps. Le Périscolaire, depuis septembre 2013, en faisant appel à des intervenants extérieurs qualifiés, a mis en place différentes activités (les arts plastiques, la danse, l'initiation au rugby et au javelot).

-Relations amicales Elford – Awoingt : La venue, d' Elfordiens, l'animatrice du groupe de conversation française, Chris Billingham et son époux, l'ancien maire d'Elford, la directrice de l'école primaire "Howard Primary School", Carol Eyley et son époux est confirmée , du 03 au 06 avril.

Dans un souci du devoir de mémoire, en cette année de commémoration du centenaire de la Guerre 14-18, un hommage aux soldats morts sur le sol de notre commune sera rendu le vendredi 4 avril à 13 heures 45 au monument anglais (au bas de la rue Victor Hugo), et au cimetière britannique.

Les élèves de la classe de CM1-CM2 prendront part à ces deux temps forts. Les habitants d'Awoingt seront invités à se joindre à eux.

Le samedi 5 avril à 18h, la population sera invitée à la salle des fêtes pour la présentation de la commune d'Elford, un échange aura lieu avec nos hôtes suivi du pot de l'amitié.

M. le Maire remercie toutes les « ambassadrices » qui ont participé à ce pacte.

-M. Dherbecourt annonce les prochaines manifestations à venir : Opération village propre le dimanche 13 avril, la cérémonie du 8 mai, la fête communale le 22 juin et les manifestations associatives.

Le 02 septembre 2014 à Awoingt – salle des cérémonies aura lieu un dépistage sur la dégénérescence maculaire.

Fin de la réunion : 22 heures 10

Pour le maire,
L'adjoint délégué à la communication.
Eddy DHERBECOURT

